

Objectif 4.2 : Intégration de recommandations paysagères dans les choix d'urbanisme et d'aménagement

Organiser des journées d'information et de formation des élus sur une urbanisation de qualité

Priorité d'intervention



Action 40

Enjeux

Face aux différentes pressions foncières (urbaines, agricoles), aux exigences environnementales réglementaires (état initial de l'environnement obligatoire dans les documents d'urbanisme), aux différents patrimoines (naturel, agricole, forestier, etc.) dont la commune a la responsabilité en terme de consommation d'espaces, et aux nécessaires choix de développement et d'aménagement de leur commune, les élus ne bénéficient pas toujours d'une formation et d'une information suffisantes.

Pour palier à ces carences et répondre à une véritable demande, il est proposé de mettre en place au niveau de la CCVK une politique d'accompagnement des élus pour une urbanisation de qualité.

Communes concernées



Mise en œuvre

La mise en œuvre s'articule autour de plusieurs axes :

- Mettre en place des sessions de formation (2 à 3 sessions d'une ½ journée) à destination des mairies, adjoints et autres conseillers municipaux en charge de l'urbanisme sur le thème d'une urbanisation future durable et de qualité. L'objectif de cette formation est de réunir autour des élus des spécialistes de l'urbanisme et de l'architecture (CAUE), des spécialistes de l'architecture et du patrimoine bâti de montagne (PNRBV) et des spécialistes de l'environnement naturel (bureaux d'études et de conseils en environnement) et de les sensibiliser aux enjeux de la prise en compte des paysages et de l'environnement dans les projets d'extensions urbaines et d'aménagements urbains (espaces publics, ravalement façades, etc.). Cette formation devra montrer en quoi et comment la réflexion et la prise en compte en amont des richesses naturelles, paysagères, agricoles et patrimoniales d'une commune ne constituent pas des contraintes, mais de véritables atouts pour le développement et un accueil de qualité d'une commune. Au niveau du contenu de cette formation qui reste précisément à définir et à formaliser, et parallèlement aux grands principes qui seront conférés, il sera aussi rappeler aux élus l'éventail des possibilités réglementaires des documents d'urbanisme qui souvent, sont mal connus.
- Etendre à l'échelle de la CCVK et en partenariat avec le PNRBV, la réflexion d'un nouveau choix et modèle d'urbanisation de qualité des coteaux de montagne dans le but de préserver les prés de fauche des agriculteurs situés dans les fonds plats des différents vallons. Il s'agit de faire connaître auprès de l'ensemble des communes de montagne, l'expérimentation en cours sur Lapoutroie d'une urbanisation de qualité dans les pentes surmontant la structure villageoise existante. Sur demande de la CCVK, une étude intercommunale sur les faisabilités d'urbanisation des coteaux pourra être réalisée par le PNRBV. Chaque commune disposera d'un document de référence et d'appui aux choix d'urbanisation future qu'elle fera en parfaite connaissance de cause.
- Inciter les communes (montagne et piémont viticole confondus) à adhérer au CAUE pour qu'elles puissent bénéficier au-delà de conseils ponctuels, d'une véritable réflexion partagée sur les spécificités et qualités urbaines de leurs territoires et d'un accompagnement du développement de leur projet urbain.
- Inciter les communes à réaliser des études d'urbanisme et d'environnement préalables à des extensions urbaines. Des études financées en partie par les collectivités départementale et régionale.
- Organiser des voyages d'études sur le thème de « l'urbanisation et les possibilités d'insertion dans le paysage et l'environnement en général », et faire partager aux élus les expériences et les opérations exemplaires. Initiée par la CCVK, cette démarche devra fortement s'appuyer sur le PNRBV et le CAUE qui sont des partenaires techniques incontournables.
- Réfléchir à la définition et à la mise en place après un nécessaire consensus politique, d'une charte urbaine intercommunale qui aura pour vocation d'être annexée aux documents d'urbanisme de chaque commune. Cette charte traduira à travers la formulation de grands principes et de recommandations paysagères à suivre, la volonté des élus de s'engager dans une urbanisation de qualité. Elle pourra également rappeler les différents outils de conseils, de sensibilisation et réglementaires à mobiliser et à mettre en œuvre.

Echéancier de réalisation

2005	2006	2007	2008	2009	2010
------	------	------	------	------	------

Maîtrise d'ouvrage

CC Vallée de Kaysersberg

Coût prévisionnel

Adhésion au CAUE : de 150 à 500 € par an selon le nombre d'habitants.

Prestation spécifique du CAUE hors adhésion : environ 800 € par jour

Journée d'expert environnement : entre 500 et 600 €

Financements possibles

Département : à définir (crédits projet innovant dans crédits Gerplan)

Etudes d'urbanisme préalables à des extensions urbaines (lotissements communaux, zones NA et AFU) dans des secteurs à sensibilité urbanistique ou paysagère :

- Taux de subvention du Département de 50% plafonnée à 5400 €
- Aide du Région Alsace (hors crédits plan de paysage) pour l'accompagnement des collectivités en faveur d'une urbanisation durable et de qualité : 80% du coût de l'étude plafonné à 20 000€

Partenaires techniques

- CAUE
- PNRBV
- Bureaux d'études et experts en environnement

Retours d'expériences

- Plaquettes du PNRBV : « Extensions urbaines : accueillir les nouvelles constructions en milieu rural et de montagne », « Bien insérer sa maison dans les paysages », « Constructions neuves : construire dans le paysage rural de montagne », etc.
- Plaquettes et supports audiovisuels du CAUE : « Villages du Haut-Rhin & lotissements : 3 enjeux et 13 points guide »

Fréquence de l'action

Ponctuelle	Annuelle
------------	----------

ORIENTATION 4 : FAVORISER L'INTEGRATION DES EQUIPEMENTS ET EXTENSIONS URBAINES